VILLE DE ARUE

TRIATHLON DES ENTREPRISES

INSCRIPTION EN LIGNE UNIQUEMENT SUR WWW.TAHITITRIATHLON.PF

L'épreuve est organisée suivant les règles de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI) en vigueur. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation, elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

Chapitre 1 – Arbitrage de l'épreuve

L'arbitrage est placé sous la responsabilité de l'arbitre principal et des arbitres assesseurs sous l'égide la la réglementation sportive de la FTTRI *cliquez ici pour la lire*

Les principales règles FTTRI, applicables sur les épreuves :

- Seuls les vélos de types VTT ou VTC, sans assistance électrique sont autorisés.
- Le port du casque à coque dure (norme CE) est obligatoire sur la partie cycliste,
- Les dossards seront positionnés par 3 points, devant en course à pied et derrière en vélo,
- Le drafting (aspiration à vélo) est autorisé sur l'épreuve,
- Toute équipe recevant une aide extérieure durant la course, en dehors de celle prévue par le règlement, sera disqualifiée.
- Un concurrent injurieux, impoli, irrespectueux vis à vis d'un arbitre ou d'un autre concurrent, verra son équipe obligatoirement disqualifiée,
- La puce électronique fournie dans le sac des équipes doit être portée sur la cheville gauche.

Chapitre 2 – Dispositions Générales

Article 2–1 : Cette 32ème édition du triathlon des entreprises, inscrites dans le calendrier des grandes manifestations de l'Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie française (IJSPF) est organisée par la Fédération Tahitienne de Triathlon, le **lundi 1 mai 2023** à Arue (stade). **Elle sera ouverte uniquement aux entreprises (publiques ou privées), aux uniformes et aux scolaires.**

Article 2-2 : Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours si des circonstances imprévues les y contraignent.

Article 2-3 : L'épreuve est un triathlon dit « découverte » : distances (5km à pied, 16km VTT, 500m natation) **par équipe uniquement de 3 personnes** ouvert dès l'âge de 12 ans jusqu'à 99ans.

Un concurrent, de la même entité, peut participer à deux disciplines distinctes dans deux équipes différentes (exemple : course à pied dans la 1ère équipe et vtt ou natation dans la seconde équipe).

Le relais s'effectue en commençant par la course à pied, le vélo, puis la natation.

FÉDÉRATION TAHITIENNE DE TRIATHLON

IJSPF Institut de la Jeunesse et des Sports de la Polynésie Française

Article 2-4 : Licences fédérales acceptées (2023 à jour) :

- Fédération Tahitienne de Natation (pour la partie natation seulement)
- Fédération Tahitienne de Cyclisme (pour la partie cyclisme seulement)
- Fédération Polynésienne d'Athlétisme (pour la partie pédestre seulement)
- Fédération Tahitienne de Triathlon (pour l'ensemble des disciplines)

Si un athlète n'a pas de licence au sein des fédérations sus-référencées, un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives est obligatoire, conformément à l'*Arrêté n° 200 CM du 15 février 2018*.

La durée de validité du certificat est de 3 ans à compter de la date où il a été établi pour les personnes de moins de 50 ans et de 1 an pour les personnes de plus de 50 ans. Pour valider le certificat médical de plus de 1 an, fournir l'auto-questionnaire *à télécharger en cliquant ici* et le certificat médical faisant fois.

Article 2-5 : Présentation des catégories

- **Catégorie entreprise** : 3 (trois) salariés de la même entreprise, du même établissement privé, du même établissement public ou de la même entité.
  - Entreprise Femme -> 3 (trois) salariées femmes
  - Entreprise Homme -> 3 (trois) salariés hommes
  - Entreprise Mixte -> 2 (deux) salariées femme et 1 (un) salarié homme ou 2 (deux) salariés hommes et 1 (une) salariée femme
- **Catégorie uniforme** : 3 (trois) salariés du même corps d'arme : terre, air, marine, police, pompier, douane ou gendarme.
  - Uniforme Femme -> 3 (trois) femmes
  - Uniforme Homme -> 3 (trois) hommes
  - Uniforme Mixte -> 2 (deux) femmes et 1 (un) homme ou 2 (deux) hommes et 1 (une) femme
- **Catégorie scolaire** : 3 (trois) élèves ou étudiants du même établissement scolaire ou universitaire.
  - Scolaire Fille -> 3 (trois) élèves ou étudiantes filles/femmes
  - Scolaire Garçon -> 3 (trois) élèves ou étudiant garçons/hommes
  - Scolaire Mixte -> 2 (deux) élèves ou étudiantes filles/femmes et 1 (un) élève ou étudiant garçon/homme ou 2 (deux) élèves ou étudiants garçons/hommes et 1 (une) élève ou étudiante fille/femme.

En cas de réclamation ou litige, il sera obligatoire de justifier son appartenance à sa catégorie.

Seront affichés les résultats des lauréats et devront être vérifiés par les équipes concernées avant la remise des prix.

En cas de réclamation, l'équipe devra se présenter à l'organisateur et justifier sa demande avant le protocole de la remise des prix.

Une association peut participer à l'épreuve, à condition qu'elle prouve le statut salariée de ses employés, et sera classée dans la catégorie « entreprise ». (Un stagiaire/patenté n'est pas considéré comme un salarié au sein de l'association).

Chapitre 3 – Programme

Du lundi 24 au samedi 29 avril 2023 de 8h à 17h00 : Distribution des sacs « équipes » au siège de la Fédération Tahitienne de Triathlon situé au parking du vélodrome de la Fautaua.

Attention, aucun sac équipe ne sera distribué le jour de l'évènement !

Lien google maps : *https://goo.gl/maps/EQHNPxfv1WqRWGyA7*

Le lundi 1 mai 2023 :

6h15 : Ouverture du parc à vélo (identification des athlètes, marquage obligatoire)
7h40 : Fermeture du parc à vélo
7h45 : Briefing de course
8h00 : Départ du triathlon des entreprises
12h30 : Fin de la course
12h45 : Remise des récompenses

Chapitre 4 – Inscription

Article 4-1 : Les droits d'inscription sont fixés à 12 000 XPF par équipe.

Article 4-2 : Les équipes doivent s'inscrire via le lien d'inscription en ligne : *www.tahititriathlon.pf*

- Le jour de l'évènement les inscriptions non-payées ne seront pas pris en compte.
- Possibilité de règlement par carte bancaire (via l'inscription en ligne) ou par chèque (à l'ordre de la Fédération Tahitienne de Triathlon) à déposer au plus tard le 29/04/2023 à 8h00 (heure de Tahiti) au siège de la FTTri.
- Les inscriptions seront clôturées le 29/04/2023 à 8h00 (heure de Tahiti).
- Aucun remboursement ne sera pris en compte après l'inscription.

Chapitre 5 – CESSION DU DOSSARD

Il est expressément indiqué que les athlètes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

En cas d'accident, le cédant et le repreneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée.

Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée.

Il est strictement interdit de courir sans dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité. L'organisation ne saurait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

Chapitre 6 - La course à pied distance de 5km en 2 boucles

DEPART DE LA COURSE >> 8h00

Chaque coureur doit porter sa puce électronique à la cheville gauche et son dossard, devant et au dessus du bassin pendant toute l'épreuve, avec les numéros et le nom des sponsors visibles.

Le départ s'effectuera sur la route derrière les tribunes du stade d'Arue en direction de la sortie du stade. Après 150 mètres, tourner à droite sur la route en direction de Papeete, tourner à droite arrivée rond-point Gadiot, reprendre la direction d'Arue (en prenant la contre allée coté mer), repartir en direction du stade en restant sur la partie de gauche séparé par des plots. Rentrer dans le stade en rentrant par le yacht-club, puis faire le tour du stade de foot et refaire le même parcours course à pied pour le 2ème boucle.

L'attente du cycliste dans le parc à vélo

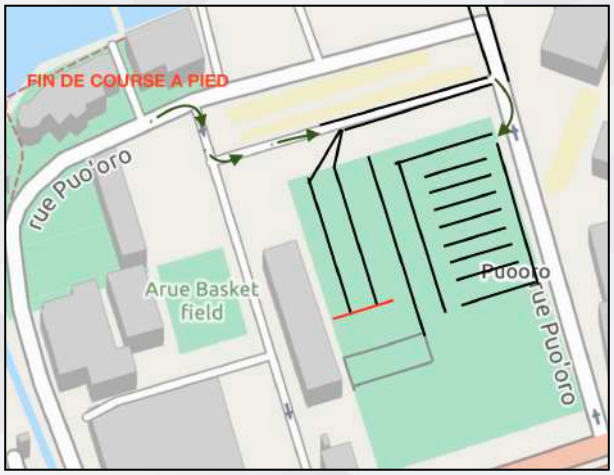

La transition course à pied/vtt se fera obligatoirement dans l'emplacement fourni par l'organisation, dans le parc à vélo et par le changement de la puce électronique à porter sur le cheville gauche.

Le cycliste n'a pas le droit de monter sur son vélo et de rouler dans le parc à vélo.

Une ligne de montée vélo sera matérialisée au sol afin de donner l'autorisation au cycliste de monter sur son vélo.

Chapitre 7 - le VTT distance de 16 km en 3 boucles

Chaque concurrent doit porter son dossard, derrière et au dessus du bassin pendant toute l'épreuve. Partir du parc vélo puis prendre à gauche pour retrouver la route, tourner à droite en direction de Papeete, continuer tout droit jusqu'au rond-point de l'Hôpital. Au rond-point, prendre à droite jusqu'à la plage. Sur la plage, se diriger directement vers la plage (attention passage bitume/sable dangereux) pour aller jusqu'au rond-point de ARAKA, revenir sur le rond-point du lycée du Taaone, prendre le rond-point, passer devant l'hôpital en direction d'Arue.

Après le rond-point Gadiot (rond- point avant la petite montée), le circuit VTT sera réduit sur un passage en herbe (terre-plein entre les deux routes) jusqu'au rond-point du RIMAP-P.

Effectuer 3 fois la boucle, puis à la fin de la 3ème boucle, à l'arrivée au stade, passer devant le parc à vélo. Le cycliste devra descendre du vélo avant la ligne de descente qui sera placée à proximité du parc à vélo. Le relais s'effectuera ensuite dans le parc vélo.

<u>Attention</u> : Une partie de la circulation sera déviée à partir de 7h45 mais des véhicules de riverains ou ambulance peuvent être sur le circuit.

L'attente du nageur dans le parc à vélo

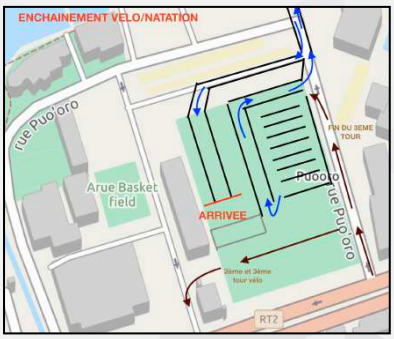

La transition vélo/natation se fera obligatoirement dans l'emplacement fourni par l'organisation, dans le parc à vélo et par le changement de la puce électronique à porter sur le cheville gauche.

Dès réception de la puce électronique, le nageur est autorisé à se rendre sur le parcours natation.

Chapitre 8 - la natation distance de 500 m en 1 boucle

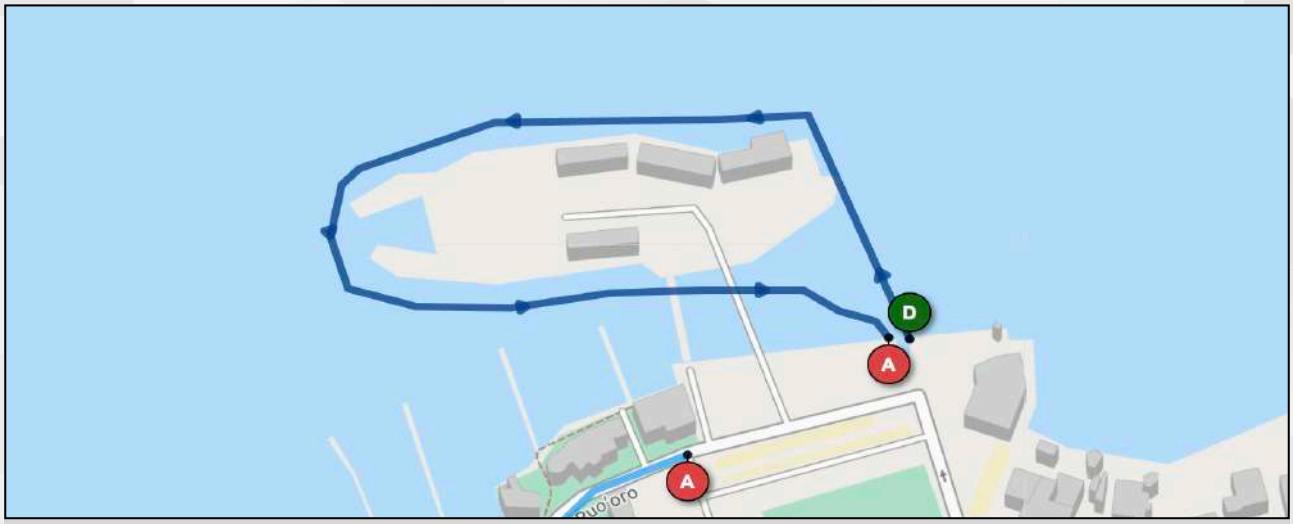

Le parcours de natation s'effectuera sur une boucle de 500m autour du Motu d'Arue. Le parcours s'effectue dans le sens inverse de l'horaire (voir parcours). La sortie de l'eau se déroulera au niveau du slip des bateaux pour courir jusqu'à l'arche d'arrivée.

Respecter le passage des bouées comme indiqué sur le plan. Il est autorisé de se reposer temporairement, accroché à une des bouées de balisage.

L'échauffement sera possible pendant la partie vélo, des officiels donneront un coup de sifflet pour sortir les nageurs afin de laisser le passage aux relais.

Les accessoires de flottaison, de propulsion et de respiration sont interdits. La combinaison iso thermique est interdite. Tous les styles de nage sont autorisés.

Seuls les bateaux de sécurité appartenant à l'organisation ou autorisés par elle, circuleront sur le parcours et pourront intervenir dans le déroulement de l'épreuve. Le service en mer est assuré par l'organisation.

L'arrivée des équipes

Lorsque le nageur termine sa boucle, ses co-équipiers sont autorisés à patienter, sans gérer les autres concurrents, dans la zone d'attente délimitée en orange.

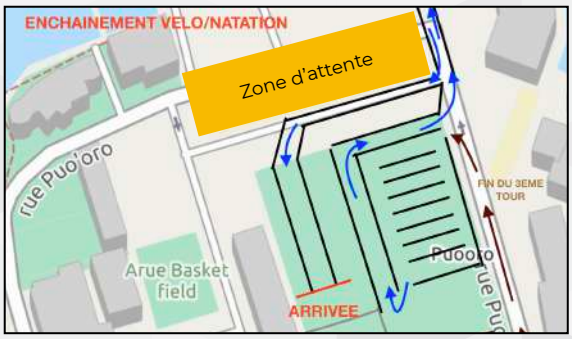

Il sera formellement interdit d'attendre à la sortie du slip des bateaux pour des raisons de sécurité.

Chapitre 9 - Autres articles

Article 9-1 : Le classement d'une équipe, est constaté et validé par l'arbitre. Le chronométrage débute au départ de l'épreuve et s'arrête quand l'équipe franchit la ligne d'arrivée. La précision du chronométrage s'effectuera à la seconde.

Article 9-2 : Chaque concurrent doit s'assurer de l'état de son vélo avant la course. L'organisation peut interdire le départ ou disqualifier l'équipe rattachée au concurrent dont le vélo n'est pas en état de fonctionnement.

Article 9-3 : Pour des raisons de sécurité, le port du casque (jugulaire serrée) est obligatoire pendant toute l'épreuve cycliste jusqu'à la pose du vélo.

Article 9-4 : Chaque équipe doit se munir du nécessaire de réparation et effectuer les travaux seuls.

Article 9-5 : Le drafting ou " aspiration, abri " est toléré. Par contre, il est formellement interdit de profiter de l'aspiration d'un véhicule.

Article 9-6 : Les prolongateurs ou ajouts sont interdits.

Les « cornes » pour guidon de vélo, aussi appelées "bar-ends" ou cornes de vache, sont autorisées.

Les deux roues d'un même vélo doivent être de diamètre identique et avoir au moins 16 rayons chacune.

Article 9-7 : Chaque équipe doit se conformer aux directives et instructions des officiels de la course. Pour être classé, chaque équipe devra accomplir le parcours dans son intégralité. (Pointage par des officiels)

Article 9-8 : Tous les concurrents sont tenus de respecter la voie de circulation affectée à la course.

Article 9-9 : En cas de non-respect du parcours, l'équipe sera disqualifiée.

Chapitre 10 - Parking

En raison de la non disponibilité du parking du RIMAP, il est demandé et recommandé de se garer en amont et en aval du site d'Arue et de privilégier le co-voiturage. La police municipale d'Arue fera des rondes pour faire respecter ces consignes.

AUCUNE VOITURE NE SERA ACCEPTÉE AUX ALENTOURS DU SITE DE COURSE

Chapitre 11 - Récompenses

Le sac équipe comprend :

- 1 débardeur « Triathlon des entreprises » 32ème édition » pour chaque participant ;
- 2 dossards (1 coureur, 1 cycliste) ;
- 1 puce pour l'équipe (à rendre à l'arrivée) ;

Les podiums :

- Trophée spécial de l'entreprise la plus représentée,
- Trophée 1ere équipe féminine pour les catégories : entreprise, uniforme et scolaire
- Trophée 1ere équipe masculines pour les catégories : entreprise, uniforme et scolaire
- Trophée 1ere équipe mixtes pour les catégories : entreprise, uniforme et scolaire
- Médailles pour les deuxièmes et troisièmes des podiums pour les catégories : entreprise, uniforme et scolaire
-

Le tirage au sort pour tous les participants :

- Des lots préparés spécialement par nos partenaires privés
- Tirage au sort d'un billet d'avion pour la Nouvelle Zélande

TRIATHLON DES ENTREPRISES

Chapitre 12 - Nos partenaires